

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

Présents : 9

Procurations : 3

Absents : 6

Mairie de CORBIERES

Délibération publiée

et notifiée le : 23/02/2026

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P,

PROCURATIONS : DELSAUT A à ROUSSEAU C, MIOLA JL à PALLA O, RAMIREZ JP à RAMIREZ JP

ABSENTS : LE GENDRE M, MARELLI S,

ABSENTS EXCUSES : ARNEL H,

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/02/2026

Délibération n°2026.04 : Acquisition de la parcelle cadastrée E 360 d'une superficie de 216 m² appartenant à l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM)

Monsieur le Maire explique que la Commune de Corbières-en-Provence souhaite acquérir la parcelle cadastrée E 360 d'une superficie de 216 m² située au lieu-dit Le Village, appartenant à l'ASCM et que celle-ci est incluse au sein de l'unité foncière qui supporte l'ensemble scolaire (école maternelle et école primaire), propriété de la Commune de Corbières-en-Provence.

Cette parcelle ne supporte plus d'ouvrage de desserte en eau brute en fonctionnement et n'est plus utile à l'accomplissement des missions du Canal de Manosque. Ainsi, elle peut être cédée et acquise par la Commune de Corbières-en-Provence afin de former et assurer la continuité de l'unité foncière entre l'école maternelle et l'école primaire propriétés de la Commune de Corbières-en-Provence.

La surface de la parcelle E 360 est de 216 m². Elles se situe en zone Uep du P.L.U. actuellement en vigueur.

L'ASCM est disposée à céder cette parcelle à la Commune de Corbières-en-Provence selon les modalités suivantes :

- Prix de cession de la parcelle cadastrée section E n°360 en nature de filiole désaffectée, dont la surface est d'environ 216 m² à 50,00€/m², soit 10 800€ ;
- Frais de notaire à la charge de la Commune de Corbières-en-Provence ;
- Vente soumise à réception d'un avis favorable de l'Etat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (12 POUR dont 3 PROCURATIONS), lors de la séance du 19 février 2026 :

Sous -conditions : vente soumise à réception d'un avis favorable de l'Etat :

- **ACCEPTE** le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée E 360 d'une superficie de 216 m² cédée par l'ASCM.

- **APPROUVE** le prix d'acquisition de ces parcelles à 50,00€ le m² soit un total de 10 800€.

- **DIT** que les frais de notaire occasionnés par cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur qui est la Commune de Corbières-en-Provence.

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL

A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CORBIÈRES-EN-PROVENCE" and "13 de H. Prov." around a central emblem. The signature is a fluid, cursive line that loops around the stamp.